

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

10^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1993-1994

(31^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 4 mai 1994



M. Daniel Vaillant. Il faut agir au plus vite et concrètement avec des moyens d'une tout autre ampleur, avec plus de compréhension, plus de solidarité, plus de partenariat.

Je vous demande, madame le ministre d'Etat, si la politique de la ville est encore une priorité pour le Gouvernement? Chacun s'accordera à dire que poser la question, c'est hélas! déjà y répondre! (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Eric Raoult. C'est l'héritage!

M. le président. La parole est à Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville.

Mme Simone Veil, ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Monsieur le député, cela vous arrangerait que ce que vous venez de dire soit vrai! Vous jouez là-dessus! (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Moi qui suis tout le temps dans les quartiers défavorisés, sans doute plus que vous (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*), j'ai entendu avant-hier encore, à Toulouse, les jeunes qui m'ont dit: « C'est vrai, la vie est difficile, il y a du chômage. C'est vrai, nous avons besoin de courage, mais nous en avons assez que l'on donne de nous l'image la plus misérabiliste qui soit! Beaucoup d'entre nous sont pleins de courage, prennent des initiatives et font des choses! »

Vous avez parlé du plan de relance, monsieur le député. Je vais vous donner la liste de ce qu'a fait le Gouvernement et je vous prie de m'en excuser, monsieur le président: 48 centres sociaux réhabilités - les crédits sont déjà engagés -, 7 centres sociaux construits, 11 lieux d'accueil sanitaire, 6 points d'accueil jeunes, 20 points de contact de La Poste, 28 écoles primaires réhabilitées, 10 équipements culturels créés, 6 agences de l'ANPE, 10 commissariats de police.

M. Henri Emmanuelli. Et un raton laveur!

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Tous ces travaux sont déjà engagés, certains sont déjà terminés, partout dans les quartiers et dans toutes les régions. (*Applaudissements sur divers bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement République.*)

M. Claude Bartolone. Qui paie?

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. En outre, 85 p. 100 des crédits du plan de relance sont affectés et, pour la plus grande partie, délégués. Mais il serait irresponsable, s'agissant de grands travaux, qu'ils n'aient pas fait l'objet d'études préalables. Pour les plus importants, notamment sur le plan universitaire, ces études sont en cours.

En ce qui concerne les contrats de ville, 120 sont d'ores et déjà signés. Je sais bien que certaines villes n'ont pas voulu le faire à la veille des élections cantonales, ne voulant pas avoir l'air de signer un contrat avec le Gouvernement. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste et du groupe communiste.*) Absolument! D'autres villes attendent que les contrats de plan Etat-régions soient signés. En tout cas, 120 le sont déjà et les autres le seront pour la plupart au cours des mois de mai et juin.

M. Christian Bataille. Ce sont des coquilles vides!

Mme le ministre d'Etat, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville. Enfin, pour 1994, 600 millions de francs de crédit de fonctionnement ont été dégagés pour les associations, soit 40 p. 100 de plus que l'an dernier. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

SITUATION AU RWANDA

M. le président. La parole est à M. Julien Dray.

M. Julien Dray. Vous me permettrez, monsieur le président, de remarquer que la situation qui règne aujourd'hui dans nos banlieues méritait mieux que les réponses qui nous ont été données. (*Protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

Je souhaite que le Gouvernement saisisse, par exemple, l'occasion de ses fameuses communications du mardi, pour organiser un véritable débat sur la vie dans les cités.

Ma question, monsieur le ministre des affaires étrangères, concerne un drame qui ne peut nous laisser indifférents.

Comment ne pas être atterrés, stupéfaits, écœurés par ce qui se passe aujourd'hui au Rwanda? Notre conscience d'hommes et de femmes est aujourd'hui interpellée par cette barbarie qui certes ne fait pas la « une » de l'actualité télévisée, mais qui se développe quotidiennement.

La communauté internationale ne peut rester insensible. Elle se doit d'agir et d'intervenir.

Ma question est simple: la France, qui a inventé le droit d'ingérence humanitaire, est aujourd'hui directement concernée par ce qui se passe au Rwanda. Elle doit interpellier la communauté internationale pour qu'elle prenne ses responsabilités devant ce drame. Que compte faire le Gouvernement pour que l'image de l'Afrique cesse d'être celle de ces massacres? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Alain Juppé, ministre des affaires étrangères. Monsieur le député, le drame épouvantable que vit actuellement le Rwanda mérite tous les qualificatifs que vous avez utilisés. Les combats font rage. La violence se déchaîne. Les morts se comptent par dizaines de milliers et les réfugiés par centaines de milliers. C'est donc une bonne chose que la représentation nationale puisse aujourd'hui se saisir de cette question.

Que fait le Gouvernement? me demandez-vous. Bien entendu, bouleversé par la situation actuelle, il essaie d'agir et il agit.

Notre action est triple.

D'abord, priorité des priorités, nous essayons de réunir les conditions d'un cessez-le-feu. Pour cela, nous pensons que les pays de la région - Tanzanie, Ouganda et Zaïre - qui ont des liens avec chacune des fractions au Rwanda, le Front patriotique rwandais d'une part et les forces rwandaises d'autres part, doivent rester en contact avec ces dernières et user de toute leur influence en vue d'obtenir ce cessez-le-feu et de revenir au processus d'Arusha.

Une réunion a lieu en ce moment même en Tanzanie, à Arusha, à laquelle j'ai décidé d'envoyer notre ambassadeur au Rwanda, M. Marlaud, qui était rentré en France depuis quelques semaines. Il doit conduire dans la région une mission d'évaluation et de contact et faire en sorte que la France pèse de tout son poids auprès des pays

concernés afin d'aboutir à un cessez-le-feu, qui est la condition *sine qua non* d'une intervention efficace de la communauté internationale.

En second lieu, nous estimons qu'il faudra, dès lors que le cessez-le-feu sera acquis, envoyer sur place une force internationale. On a beau gloser ici ou là sur les insuffisances des dispositifs de maintien de la paix, mais ils sont indispensables.

Toutefois, je dois reconnaître qu'au Conseil de sécurité des Nations unies, la France se heurte sur ce point à de fortes réticences de la part de nombreux de ses partenaires qui s'opposent à l'envoi de Casques bleus au Rwanda, leur préférence semblant aller à une intervention de l'OUA, l'Organisation de l'unité africaine. Pour sa part, la France considère que, même s'il appartient aux pays africains d'être présents sur le terrain, les Nations unies ne peuvent pas s'exonérer de leur responsabilité; il y va de la rapidité et de l'efficacité de l'intervention. Nous sommes donc en train d'essayer de faire avancer cette solution.

Cela étant, la MINUAR, la force des Nations unies, est toujours présente sur le terrain, mais elle est dénuée de moyens; il faudra donc, dès que les parties en seront d'accord et que le cessez-le-feu aura été conclu, les accroître.

Enfin, nous pensons qu'il convient d'intensifier l'action humanitaire. Les besoins sont immenses. Nous avons d'ores et déjà pris toute une série de décisions. Un pont aérien a été ouvert vers le Burundi et il nous a permis d'acheminer plus de 40 tonnes de produits. M. le ministre de la coopération et moi-même avons dégagé des crédits d'urgence: 5 millions pour le Quai d'Orsay et 3 millions qui seront, je crois, portés à 5 pour le ministère de la coopération. Cette somme totale de 10 millions n'est pas négligeable.

Nous sommes en étroite liaison avec le Haut-commissariat aux réfugiés, le HCR, qui est, en l'état actuel des choses, la seule organisation à pouvoir acheminer cette aide au Rwanda.

Voilà les fronts sur lesquels nous nous déployons. Soyez assurés que c'est, pour nous, une préoccupation de tous les instants car la drame que vit l'Afrique est insoutenable: drame au Rwanda; drame possible demain, au Burundi, pays voisin qui voit venir vers lui des centaines de milliers de réfugiés alors qu'il est lui-même dans une situation très précaire - nous essayons aussi d'aider ce pays. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

ÉLARGISSEMENT DE L'UNION EUROPÉENNE

M. le président. La parole est à M. Michel Destot.

M. Michel Destot. Ma question concerne l'élargissement de l'Union européenne à l'Autriche et à la Scandinavie. Chacun mesure, bien entendu, l'importance de la décision qui sera prise pour l'avenir de l'Europe et, par là même, de notre pays.

Aujourd'hui même, le Parlement européen est appelé à se prononcer. Le Gouvernement français, en revanche, n'a pas jugé utile à ce jour d'interroger l'Assemblée nationale sur cette question pourtant essentielle. C'est regrettable non seulement au regard des règles démocratiques, mais aussi vis-à-vis des pays concernés par cet élargissement.

En tant que président du groupe d'amitié France-Finlande, je puis vous dire combien nos amis scandinaves sont attachés aux droits et au respect des parlements nationaux, comme le sont aussi nombre d'entre nous qui veulent réellement revaloriser le travail parlementaire.

Le Gouvernement s'était d'ailleurs engagé à soumettre à la représentation nationale les questions les plus importantes concernant l'Union européenne. Au reste, ce débat apparaît d'autant plus nécessaire que de nombreuses questions sont soulevées à l'occasion de l'entrée de ces nouveaux pays dans la Communauté européenne. Dans de telles circonstances, mieux vaut toujours une bonne méthode, une bonne préparation, en amont des difficultés, à l'instar de ce qui avait été fait en 1985 et 1986 pour l'Espagne, le Portugal et la Grèce.

Quelle est donc la position du Gouvernement sur cette question essentielle? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué aux affaires européennes.

M. Alain Lamassoure, ministre délégué aux affaires européennes. Vous avez raison, monsieur le député, de rappeler l'importance de l'élargissement de la Communauté à l'Autriche et aux trois pays scandinaves. Le Gouvernement a pris position dès l'origine. Il considère que l'accord auquel nous sommes parvenus à l'issue d'une longue négociation est satisfaisant et que cet élargissement sera une bonne chose pour la France. En effet, il nous assurera des débouchés nouveaux; il apportera à l'Union des ressources supplémentaires pour le budget européen, car ces pays sont plus riches que la moyenne communautaire; il donnera à la France des alliés dans les causes qu'elle défend en Europe, dans la mesure où ces pays ont la même conception que nous sur ce que doivent être la politique étrangère et la politique sociale de l'Europe.

Le Parlement a été associé à cette négociation depuis l'origine (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) comme il l'avait été dans le cas des élargissements précédents à l'Espagne et au Portugal. D'ailleurs, M. le ministre des affaires étrangères et moi-même avons été entendus à plusieurs reprises par la commission des affaires étrangères et par les délégations parlementaires de l'Assemblée nationale et du Sénat pour les Communautés européennes.

M. Maxime Gremetz. Il n'y a pas eu de vote!

M. le ministre délégué aux affaires européennes. En outre, comme l'ont souhaité plusieurs groupes et votre président, votre assemblée aura l'occasion, au mois de juin, lors d'un grand débat, d'évoquer les problèmes européens, et en particulier cet élargissement.

Le Gouvernement a pris ses responsabilités. Le Parlement européen prendra aujourd'hui les siennes, dans moins d'une heure, et nous attendons ce vote avec confiance. Nous souhaitons que, le moment venu de ratifier cette décision, chacun de vos groupes prenne à son tour ses responsabilités,...

M. Maxime Gremetz. La cinquième roue du carrosse!

M. le ministre délégué aux affaires européennes. ... et ce vote aussi, nous l'attendons avec confiance. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Christian Bataille. C'est l'abaissement du Parlement!

M. Claude Bartolone. Giscard va apprécier votre réponse monsieur le ministre!